

# Vote par procuration

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration.

Vous avez deux possibilités :

- Etablir une procuration 100% dématérialisée depuis chez vous sur le [site maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr)
- Etablir une procuration en se déplaçant en commissariat ou gendarmerie.

Il est fortement conseillé d'établir la procuration le plus tôt possible, afin de tenir compte des délais d'envoi et de traitement. Elle peut être faite jusqu'à la veille du scrutin.

## Quels documents présenter ?

Pour établir votre procuration, le mandataire n'a pas besoin d'être présent. Vous devrez être muni de :

- Votre titre d'identité
- Votre numéro national d'électeur noté sur votre carte électeur (vous pouvez vous renseigner auprès du service élections pour obtenir ce numéro)
- Le numéro national d'électeur de la personne à laquelle vous donnez procuration

Un électeur peut effectuer une procuration auprès d'un autre électeur, peu importe sa commune d'inscription. Il ne peut cependant avoir qu'une seule procuration faite en France.

Vous pouvez établir une procuration soit pour le premier tour d'une élection, soit pour le second, soit pour les deux, ou alors pour toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Le mandataire ne recevra pas de courrier signifiant la procuration, c'est à vous de le prévenir.

La personne mandatée votera à votre place dans le bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit. Il devra se présenter avec une pièce d'identité.

Plus d'informations au sujet des procurations auprès du service élections de l'état civil.  
Retrouvez les coordonnées ci-dessous.

contact

## **Service élections**

### **Coordonnées :**

- 02 35 68 93 60
- [elections@grandquevilly.fr](mailto:elections@grandquevilly.fr)
- Esplanade Tony-Larue

contact

## **Etat-civil**

### **Coordonnées :**

- 02 35 68 93 87
- [service.etatcivil@grandquevilly.fr](mailto:service.etatcivil@grandquevilly.fr)
- Esplanade Tony Larue